

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale et de
la jeunesse

Ministère de l'enseignement supérieur,
de la recherche et de l'innovation

ARRETE

portant nomination des membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat

Le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n° 2012-1099 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;
- VU les arrêtés du 17 juillet 2018 et du 20 novembre 2018 ;
- VU la proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires nationales par le bureau de vote centralisateur le 6 décembre 2018 ;
- VU le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale du corps des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat du 13 décembre 2018 ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1^{er} janvier 2019, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat :

REPRESENTANTS TITULAIRES :

- Mme Annick WAGNER, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH ;
- Mme Nadine COLLINEAU, sous-directrice de la gestion des carrières à la DGRH.

REPRESENTANTS SUPPLEANTS :

- M. Arnaud LEDUC, chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- M. Alexandre CROS, adjoint au chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH.

Article 2

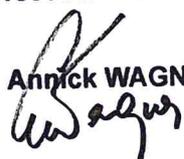
Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat, représentent le personnel à compter du 1^{er} janvier 2019 :

| GRADES | REPRESENTANTS TITULAIRES | REPRESENTANTS SUPPLEANTS |
|---------------|--|--|
| CLASSE UNIQUE | Mme Chanbopha LY Mme Gwenaëlle GRENEU | Mme Danielle MAISETTI Mme Elodie GUINTINI |

Fait, le 20 DEC. 2018

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

**La chef de service, adjointe au directeur général
des ressources humaines**


Annick WAGNER